Ville du Grand-Saconnex

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 16 septembre 2013

Ordre du jour :

Huis clos : Naturalisations (4 dossiers)

0. Prestation de serment de Mme Alvina GARCIA MARTIN

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

2. Communications du bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif
   - 3a) Communications
   - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions : Néant

5. Projets de délibérations : Néant

6. Propositions du Conseil administratif

7. Route des Nations et grands travaux

8. Motions

9. Résolutions

10. Questions des Conseillers municipaux

11. Propositions des Conseillers municipaux
    - 11.1 Approbation du calendrier des séances – 2e semestre 2013
    - 11.2 Approbation du rapport de la commission prévention, sécurité concernant la fixation de la solde 2014 des sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex, séance de juin 2013

12. Communications et divers

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Gérard BISE - (VERTS) - Nadja BURKHARDT (PDC)- Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) Alvina GARCIA (VERTS) *(dès 20h00)* - Peta GIROD (PDC)- Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, Président, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Ivan MANOLA (PLR) - Ana MEDEIRO (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Secrétaire (UDC) - Antoine ORSINI, Vice-président (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC) - Eric PORTIER, (GAG) - Sandra PORTIER (GAG) - Eric STEINER (PLR)

Excusé(e)s : Laurence BURKHALTER (SOC)

Assistent à la séance :

M. Bertrand FAVRE, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique
Mme Arlette BLATTNER, procès-verbaliste du Conseil municipal

***

0. Huis clos : Naturalisations

3 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents et 1 dossier est accepté par 13 « oui » et 9 abstentions.

20h00 : ouverture de la séance publique.

En ouverture de séance, le Président souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux, ainsi qu'au public présent, à la presse et au Conseil administratif. Il espère que chacun a passé un bon été. Il souhaite aux conseillers municipaux un bon retour aux travaux pour lesquels les concitoyens du Grand-Saconnex les ont désignés, afin de les représenter et de délibérer au mieux de leurs intérêts et en fonction de leurs diverses sensibilités. Il espère également que les débats continueront à garder la sérénité et la courtoisie observées jusqu'à présent.

Prestation de serment de Mme Alvina GARCIA MARTIN

Après avoir prêté serment devant le Président du Conseil municipal, Mme Alvina GARCIA MARTIN rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assistance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

Après une demande de modification de texte, **ce procès-verbal est approuvé par 20 voix « pour » et 2 abstentions.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Bal de l'été
- Fête des écoles
- Cérémonie des 8P
- Repas officiel pour les enfants de Racovita
- Ciné Château
- Fête nationale
- Inauguration du chemin des Coudriers
- Broche de l'Amicale des sapeurs-pompiers (invitation du Président)
- Réception par le Conseil d'Etat, ainsi que le Conseil administratif de la Ville de Genève et de la Ville du Grand-Saconnex en l'honneur des Lions de Genève
- Première réunion de l'association Saconnex Danse
- Spaghetti Party
- Fête de la Roulotte
- Inauguration du Marais

Courriers :

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture d'un courrier de M. Jean-Claude BRON du 14 août 2013 *(annexe 1)*.

Sur une diapositive projetée à l'écran, M. COMTE indique l'endroit où un cheminement pour piétons est prévu en rapport avec le projet de construction sur les parcelles 1223 & 1286, chemin des Massettes, du Marais et de la Charrue.

M. COMTE précise que la demande d'autorisation pour ces constructions et pour le chemin piétonnier est en cours auprès du Département de l'urbanisme. Les habitants du Grand-Saconnex, notamment les voisins, ont adressé des remarques au Département de l'urbanisme, dont certaines sont lues aujourd'hui. Le Conseil administratif a donné un préavis défavorable pour des raisons d'occupation de la parcelle et d'arborisation. M. COMTE présentera volontiers ce projet à la prochaine séance de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Le projet pourrait toutefois évoluer et le Département pourrait autoriser ce projet, sans que la commission ne se soit réunie.

M. COMTE ajoute que la commune mettra à disposition une salle pour que le promoteur de ce projet et son architecte puissent présenter le projet et dialoguer avec les voisins, pour déterminer s'il y a des solutions pour l'améliorer. Ce sera peut-être aussi l'occasion pour le promoteur d'écouter le Conseil administratif à ce sujet. La réunion est prévue le 10 octobre 2013. La commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité se réunira après cette séance.

M. ECKERT estime qu'il s'agit d'une problématique qui pose un certain nombre de questions, y compris la sauvegarde des arbres. Il propose de renvoyer ce courrier en commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. PORTIER demande également le renvoi du courrier en commission d'aménagement du territoire et de la mobilité.

Connaissant mal la situation, Mme MICHAUD ANSERMET et Mme PERROTIN DURET abondent dans le même sens et demandent le renvoi du courrier en commission.
M. PORTIER demande s'il n'y a pas moyen d'informer le Département de l'urbanisme que le projet de ce chemin piétonnier est renvoyé en commission et qu'une procédure suivra son cours.

Non, répond M. COMTE, car la loi ayant changé, le Conseil administratif est maintenant chargé de donner son préavis et le Département, de juger s'il l'accepte ou s'il demande un complément. La modification de la loi fait que l'action du Conseil municipal n'est plus requise et n'est plus déterminante. Aucune action ne peut donc être entreprise auprès du Département.

M. ORSINI explique à l'intention du public que si certains conseillers municipaux ont dit qu'ils ne connaissaient pas la zone concernée par le projet, ainsi que les détails de celui-ci, c'est parce qu'avant le changement de la loi, tous les projets d'une certaine importance passaient en commission. Les commissaires avaient le temps d'étudier le projet dans son ensemble, ce qui n'est plus le cas actuellement.

Ce courrier est renvoyé en commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité à l'unanimité des membres présents.

M. ORSINI donne lecture du courrier de Mme GRIFFITHS et de M. NOVOA du 1e septembre 2013 *(annexe 2)*.

M. ECKERT pense qu'il s'agit d'une situation qui dure depuis un certain temps. Il a déjà eu un contact avec M. NOVOA. La problématique citée dans le courrier ne devrait pas être débattue en séance plénière. Il propose donc de renvoyer ce courrier à la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme MICHAUD ANSERMET est du même avis et demande le renvoi du courrier en commission.

M. ORSINI demande si la séance d'information annoncée par M. COMTE se tiendra avant une éventuelle séance de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Il émet le souhait de donner mandat à la commission non seulement de prendre connaissance du projet, mais peut-être aussi de recevoir les principaux signataires de ce courrier.

Ce courrier est renvoyé en commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité à l'unanimité des membres présents.

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture du courrier de Mme Silvia ADOUE RENFER du 13 septembre 2013 *(annexe 3)*.

M. ECKERT avait déjà posé la question concernant la piscine de Chambésy il y a longtemps. Il a découvert cet été que Chambésy dispose d'une plage avec accès au lac, également réservée aux habitants de la commune. C'est la même chose d'ailleurs pour les courts de tennis, auxquels les habitants peuvent accéder avec des clés. C'est la politique de la commune de Pregny-Chambésy. Si le Conseil municipal souhaite instaurer des mesures de rétorsion, cela ne lui paraît pas indiqué. Chaque commune a sa propre politique vis-à-vis de ses habitants.

M. POMATTO est d'accord avec M. ECKERT et propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif pour réponse.

Mme PERROTIN DURET, porte-parole du groupe PLR, s'associe à ce qui vient d'être dit et demande également le renvoi du courrier au Conseil administratif.

Mme MICHAUD ANSERMET fait connaître la position du groupe UDC, qui est la même que celle qui vient d'être énoncée. Le renvoi du courrier au Conseil administratif est également préconisé.

Ce courrier est renvoyé pour réponse au Conseil administratif par 21 « oui » et 1 abstention.

M. ORSINI fait lecture d'une pétition de 459 signatures, signée par M. POMATTO, du 11 septembre 2013 *(annexe 4)*. Elle sera traitée lors de la prochaine séance.

Le Président cite ensuite les courriers dont le Conseil municipal ou le bureau du Conseil municipal ont reçu copie, rappelant qu'il a été décidé de ne plus les lire en séance :

- Courrier de Mme Berta CUJEAN ;
- Courrier de l'ACG ;
- Divers courriers du Conseil administratif à Construction Global Conseils, GGI Immobilière et M. Jean-Jacques MAULAZ

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. FAVRE :

Tempête du 20 juin 2013 : la commune du Grand-Saconnex a été plus touchée que d'autres communes par la tempête de grêle qui s'est abattue sur son territoire le 20 juin 2013. Une intervention importante a été effectuée par la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, soit 19 sapeurs-pompiers sur le terrain sur 16 sinistres, une dizaine d'inondations et 6 déblayements d'importance. Les sauveteurs-auxiliaires étaient également présents avec 11 personnes. Au total, 200 heures de travail sur le terrain. Le Grand-Saconnex a même eu l'aide d'autres communes moins touchées telles que Collex-Bossy, Meyrin et Vernier, qui sont venues en renfort. Ces différentes communes ont été remerciées. L'importance de l'intercommunalité est ainsi mise en évidence.

Compagnie des sapeurs-pompiers : le sergent Stéphane KURATLI a obtenu le grade de lieutenant.

APM : la nouvelle loi modifiant la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) (11104) change passablement les prérogatives des APM et augmentent leurs tâches. Une formation d'environ 2 à 3 semaines par APM sera nécessaire. Cet automne, deux APM seront en formation et deux autres au printemps, ce qui impliquera peut-être une réorganisation du fonctionnement de la police municipale.

Un nouvel APM a été engagé, M. Daniel SALVAN, qui entrera en fonction dès le 1er octobre 2013. Les APM seront donc au nombre de 5 sur la commune. Un 6e poste est encore vacant pour l'instant. Différentes personnes ont été inscrites pour la prochaine formation d'APM, qui doivent d'abord réussir les tests d'entrée, ce qui permettra dans une année environ d'avoir un 6e APM qui rejoindra la police municipale du Grand-Saconnex.

Sécurité : cet été, un certain nombre d'habitants se sont plaints du bruit sur l'Agora Espace. Très peu de déprédations ont été enregistrées : quelques tags et un abribus endommagé sur le bas de la route de Ferney.
De plus en plus de dépôts sauvages, sur tous les secteurs de la commune, sont constatés.

Quelques cambriolages ont été perpétrés, pour lesquels la police cantonale et les APM ont collaboré. Des personnes ont été arrêtées pendant l'été.

Dans le GSI de l'été a été insérée une carte sur laquelle figure le nouveau numéro d'appel direct de la police municipale, 0800 12 18 18 que l'on peut glisser dans son porte-monnaie. Cette initiative s'inspire de ce qui a été réalisé à Meyrin et répond au souhait de la commission prévention, sécurité.

Sport pour tous : après 8 mois d'attente, l'autorisation de construire a été délivrée le 16 août 2013 pour l'aménagement « sport pour tous » au parc Sarasin. Les travaux commenceront à la fin du mois de septembre et dureront entre 2 et 3 mois. La Zurich Assurances a accepté le concept du parcours Vita, tel qu'il a été évoqué en commission des affaires sociales, de la culture et des sports. Les terrains de football sur le bas du parc ont été réensemencés fin août. Aucun recours n'ayant été reçu, ce projet pourra donc être mis en œuvre.

Parking Colombelle : le Conseil municipal a déjà été informé du souhait du Conseil administratif de privatiser le parking Colombelle, public pour l'instant, qui compte cependant 98% de places louées. La demande a été faite auprès de la DGM, qui l'a acceptée. Une demande officielle doit être adressée au Département de l'urbanisme pour changer l'affectation de ce parking, ce qui ne devrait pas poser de problème. La commune gardera quelques places à l'intention des enseignants, des éducateurs de la crèche ou pour les manifestations.

CVHS : le branchement sur le chauffage à distance a été effectué au CVHS. Les travaux étant terminés, une visite a eu lieu aujourd'hui avec un inspecteur des travaux. Quelques finitions, qui n'étaient pas prévues dans le cadre du budget, ont dû être réalisées, ce qui a occasionné un dépassement de l'ordre de CHF 20'000.- sur le montant des travaux préalablement voté.

Eclairage du Blanché : suite à un problème dans le tirage de gaines sous le gazon synthétique, les travaux concernant l'éclairage des terrains de football du Blanché ont subi un retard d'environ 3 semaines. Un éclairage d'appoint a été installé pour que les entraînements de football puissent avoir lieu. Les mâts d'éclairage pourront vraisemblablement être mis en fonction avant la fin du mois.

Comme ces travaux visent à assainir l'éclairage et donc à réaliser des économies, le Fonds énergies des collectivités publiques de l'Etat de Genève a accordé à la commune du Grand-Saconnex une subvention de CHF 45'000.-.

30e anniversaire des Réjouissances de Saconnay : l'association du 30e anniversaire des Réjouissances de Saconnay a été dissoute avec un bénéfice de CHF 12'000.-, obtenu entre autres grâce à la bonne gestion de son président, M. Henri STENGEL. Ce bénéfice sera partagé entre les paroisses catholique et protestante du Grand-Saconnex. M. FAVRE félicite les membres de l'association pour l'excellente organisation de cette fête.

Communications de M. COMTE :

PLQ Trèfle – Fonds mondial : le Conseil administratif a décidé de lever les oppositions qui étaient attachées au plan localisé du Trèfle, compte tenu des garanties et des engagements que le Conseil d'Etat a exprimés à la fois par courrier, mais aussi par voie de presse. Le Conseil d'Etat s'engage à réaliser des mesures importantes pour le Grand-Saconnex, afin de diminuer le trafic de transit dans le village, notamment une présélection importante au carrefour Colovrex-Bois Brûlé, qui est probablement le nœud du problème causé par la circulation de transit actuelle dans le village.

Modification de zone liée au projet du Jardin des Nations : pour les mêmes raisons qu'exposées ci-dessus, le Conseil administratif a levé les oppositions qui étaient attachées à la modification de zone liée au projet du Jardin des Nations.

Morillon Parc : le Conseil administratif a confirmé son opposition formulée à l'encontre du PLQ de Morillon Parc, pour lequel la procédure était arrivée à son terme. Cette opposition est liée à des questions de circulation routière. M. COMTE rappelle que, dans le cadre de ce projet, un bâtiment au centre du complexe de Morillon Parc devrait être construit. Ce projet a beaucoup évolué, puisqu'il s'agissait auparavant d'une tour, qui a été diminuée en termes de gabarit et de hauteur. Une étude de l'ensoleillement a montré que le nouvel immeuble prévu pourrait être façonné en fonction de l'ensoleillement maximum à conserver pour les riverains. Des questions d'accessibilité au parc public de servitude de passage, de réaménagement de la place de jeu ont été discutées et réglées avec les propriétaires et les promoteurs. Par contre, comme cette construction sera réalisée probablement avant le PLQ du Trèfle, le Conseil administratif estime que le Conseil d'Etat devrait s'engager à ce que des mesures de restriction de la circulation dans le village soient garanties. C'est d'ailleurs le but de ce nouveau recours.

PLQ sur la commune de Pregny-Chambésy : le Conseil administratif a décidé de ne pas faire opposition au PLQ qui se trouve sur la commune de Pregny-Chambésy en bordure du chemin des Crêts-de-Pregny. L'inquiétude du Conseil administratif était que ce projet prévoit un nouvel accès aux bâtiments prévus pour la Mission de l'Inde et que cet accès se fait par ONUSIDA sans que le chemin des Geais soit fermé, ce qui peut permettre à d'autres personnes, outre les riverains, de faire du transit, en ouvrant à la fois l'accessibilité à ce PLQ du côté d'ONUSIDA et en laissant de l'autre côté l'ouverture sur le chemin des Geais depuis le chemin des Crêts-de-Pregny. Les communes de Pregny-Chambésy et du Grand-Saconnex ont toujours été attentives au risque encouru d'avoir une circulation de transit. Après quelques discussions qui ont été conduites cet été, il est prévu de restreindre l'usage du chemin des Geais aux propriétaires des parcelles concernées par le PLQ et aux copropriétaires du chemin des Geais. Le Conseil administratif doit cependant rester attentif au niveau des autorisations définitives de construire, afin d'être sûr que la fermeture définitive du chemin des Geais sera réalisée.

Projet d'aménagement de la zone industrielle et artisanale du Bois Brûlé : le projet prévoit la construction de bâtiments pour abriter des entreprises et des artisans du Grand-Saconnex. Une réponse positive a enfin été obtenue du Département de l'urbanisme à la demande de renseignements déposée par le Grand-Saconnex. L'Etat cherche malheureusement des sous et a donc demandé que le PLQ ou plan directeur en zone industrielle que la commune doit préparer, soit élaboré sous la forme d'une initiative communale. Cela revient à dire que toutes les études techniques et environnementales qui doivent permettre d'aboutir à ce plan localisé de quartier seront payées par la commune, ce qui représente une charge importante.

Pour que ce projet puisse se poursuivre le mieux possible, le Conseil administratif a rencontré la Fondation pour les terrains industriels (FTI) qui deviendra propriétaire des terrains de la zone industrielle et artisanale du Bois Brûlé et qui devient, à ce titre, le partenaire privilégié du Conseil administratif. Ce dernier s'est facilement mis d'accord avec la Fondation pour que les différentes études et mandats, qui seront nécessaires pour aboutir au PLQ ou au plan directeur en zone industrielle, puissent être conduits en parallèle des autres études entreprises sur les terrains voisins, qui concernent moins le Grand-Saconnex. La FTI deviendra également propriétaire de ces terrains (terrains où se trouve l'entreprise Tschopp et l'entreprise Blanchet, terrains sur la commune de Bellevue). Comme les études seront les mêmes pour tous ces terrains, une économie sera réalisée.

Il faut cependant être conscient que la réalisation d'un PLQ ou d'un plan directeur en zone industrielle prendra au minimum 2 ans.

Trottoir abribus place Carantec : la direction de la voirie cantonale a confirmé par écrit au Conseil administratif, sans aucune équivoque, qu'elle n'entrerait pas en matière concernant un éventuel réaménagement du trottoir de l'abribus de la place Carantec. Selon elle, cet abribus répond parfaitement à toutes les conditions de sécurité. Le Conseil administratif évaluera donc la possibilité d'enlever les vitres latérales de cet abribus, en espérant que les personnes qui se plaindront des courants d'air, du vent et de la pluie seront moins nombreuses que celles qui se plaignaient de ne pas pouvoir passer avec les poussettes !

Réseau Noctambus : le réseau Noctambus fonctionne bien. En 2012, une augmentation de 3% des usagers a été constatée. Pour 2012, 628 342 passagers ont utilisé le réseau Noctambus. Les lignes saconnésiennes du Noctambus fonctionnement également à satisfaction, même si la ligne 3 accuse un très léger fléchissement, compensé par une grosse augmentation des usagers de la ligne 5.

Chauffage à distance : M. COMTE explique le parcours du chauffage à distance : chemin du Pommier, rejoindre perpendiculairement le chemin des Fins au travers d'une parcelle du domaine public communal, enfin emprunter le chemin des Fins pour aboutir sur le chemin Moïse Duboule. L'installation du chauffage à distance a nécessité quelques discussions âpres et M. COMTE remercie M. FAVRE d'avoir réussi à faire plier les SIG en leur faisant inverser deux étapes importantes. L'étape du chemin du Pommier ne débutera donc pas dans deux mois pour finir au milieu du mois de mars, mais plus tard, soit à la fin des travaux du chemin Jaques-Attenville. L'étape du chemin du Pommier se déroulera sur les mois d'été qui sont moins dérangeants pour l'accessibilité scolaire ou d'autres manifestations que l'on trouve souvent aux mois de mars, avril ou mai du côté de la salle du Pommier.

La réalisation de cette étape oblige pendant quelques semaines à un sens unique qui aura pour conséquence qu'à la sortie du quartier du Pommier, il y aura une obligation de tourner à droite direction Maison des Parlements et chemin Moïse Duboule, et qu'il ne sera donc plus possible de rejoindre la route de Ferney. Seuls les usagers provenant de la route de Ferney pourront accéder au chemin du Pommier.

La planification du parcours du chauffage à distance, ainsi que les divers plans correspondants, seront publiés dans le GSI et sur le site de la commune en temps opportun. Les premiers travaux ont déjà commencé du côté du chemin des Fins.

Signalisation : deux totems supplémentaires, sur le modèle de ceux qui précisent les emplacements des différents équipements publics, et regroupant les noms de l'ensemble des commerçants du quartier du Pommier, seront posés sur le chemin du Pommier, l'un à hauteur de la salle du Pommier, et l'autre, à la hauteur de la Ferme du Pommier, côté Fins.

Routes : une réponse a été apportée, bien que tardivement - et M. COMTE s'en excuse - à la motion de Mme PERROTIN DURET qui proposait que le Conseil administratif aménage quelques places de parking sur le chemin du Pavillon. Les longues tractations avec la DGM ont fini par porter leurs fruits et quelques places de parking supplémentaires ont été aménagées. Elles ont permis aussi d'améliorer la signalisation, puisqu'il y a un arrêté qui permet de dédoubler la signalisation, pour signifier aux automobilistes en provenance de la route de Ferney qu'ils sont dans un sens unique. Une signalisation sous forme de marquage et de panneau montre également aux personnes qui remontent le chemin du Pavillon qu'à hauteur de Dupont de Nemours, il n'est plus possible de se rendre sur la route de Ferney, mais qu'il faut effectuer un rebroussement.

Pour illustrer son propos, M. COMTE détaille les différentes signalisations sur une diapositive projetée sur l'écran.

Chemin Jaques-Attenville : au moment du vote du crédit de construction concernant l'aménagement du chemin Jaques-Attenville, une longue discussion a eu lieu sur la dérogation que le Conseil administratif souhaitait demander à la DGM pour que le trottoir créé dans le sens « montant », direction chemin du Pommier, puisse être utilisé à la fois par les piétons et par les vélos. La réponse de la DGM a été négative : il n'est pas possible de déroger aux conditions de la zone 30, c'est-à-dire au partage des modes de circulation. M. COMTE cite la réponse péremptoire de la DGM : « Il n'est dès lors pas envisageable de créer une piste cyclable en zone 30, d'autant plus que ce type d'aménagement n'a jamais été recensé en Suisse par le Bureau de prévention des accidents dans une telle configuration. » Cependant, et M. COMTE le dit officieusement, les plus jeunes cyclistes pourront facilement monter sur le trottoir qui leur permettra de se sentir plus en sécurité.

En parallèle, le Conseil administratif a déposé une demande pour un léger élargissement du trottoir dont il est question ci-dessus, sans qu'il diminue le trottoir de l'autre côté. Cette demande est en cours.

Service de la voirie : ainsi que cela se pratique dans différentes communes, le Conseil administratif a décidé qu'un salage et un déneigement minimum seront effectués sur les routes communales du Grand-Saconnex dès l'hiver prochain. Les priorités seront donc révisées et dans certaines conditions favorables, le déneigement ne sera pas forcément effectué jusqu'au dernier recoin du territoire communal. Le déneigement sera bien évidemment tributaire des conditions météorologiques et en cas de verglas dangereux mettant en péril la sécurité des habitants, il sera effectué complètement.

Il ne s'agit pas d'un moyen de faire moins travailler le service de la voirie, mais d'une mesure permettant de mieux cibler les efforts sur certains endroits où les transports publics ont la nécessité de passer ou sur certains trottoirs.

Cette mesure sera signalée sur le site de la commune et dans le GSI, ainsi que sous forme d'un panneau de signalisation placé aux portes de la commune.

Green map : l'application « Green Map » Grand-Saconnex est téléchargeable et maintenant aussi sur le système Android.

Collecte des déchets : le Conseil administratif a lancé un appel d'offres en marché public pour trouver un nouveau prestataire de services pour la collecte des déchets et la gestion des éco-points. Il s'agit d'un marché important. Les résultats seront rendus d'ici un mois. Le nouveau prestataire débutera ses travaux en janvier. M. COMTE remercie M. ECKERT qui participe au comité d'évaluation dont le travail est conséquent.

Communications de Mme BÖHLER :

Budget 2014 : le Conseil administratif boucle ces jours-ci le budget 2014, étant parvenu à trouver un budget équilibré. Ce budget permettra d'avancer dans certaines études et de faire quelques travaux d'entretien et de rénovation dont la commune a besoin. Le budget sera présenté cette année à la commission des finances sous une forme complètement nouvelle.

L'une des difficultés rencontrées pour établir ce budget concerne l'école le mercredi matin. Dès la rentrée 2014, les enfants de 5, 6, 7 et 8 P iront en classe le mercredi matin, ce qui implique des coûts supplémentaires pour la commune et une organisation qui change. Par exemple, les services de la voirie et des parcs ne disposeront que du mercredi après-midi pour nettoyer les préaux et entretenir les espaces verts autour des écoles. Les travaux dans les classes et les couloirs ne pourront être faits que le mercredi après-midi par les différentes entreprises. Les associations sportives verront leurs plages-horaire réduites. Pour les concierges, il sera plus compliqué de compenser leurs heures supplémentaires. Des heures supplémentaires de patrouilleuse seront aussi nécessaires.

Une réflexion générale sur ce sujet est en cours, dont les implications ont été inscrites dans le budget, notamment une augmentation du parascolaire.

Restaurant scolaire : les inscriptions ont eu lieu au mois de mai, complétées au mois d'août, car beaucoup de parents n'inscrivent leurs enfants que le premier jour d'école, ce qui occasionne des frais supplémentaires. En moyenne, 420 enfants par jour mangent dans les restaurants scolaires. Sur l'ensemble du canton, le nombre d'enfants inscrits aux restaurants scolaires a augmenté de 3 à 4%.

Presse : la Tribune de Genève a récemment publié un article, « Genève explore sa nuit ». Il s'agit d'un travail qui a été lancé par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève. Un groupe de sociologues et autres accompagnants ont visité Genève la nuit du jeudi 5 septembre en partant de différents points et se sont retrouvés au centre de la ville. Ils sont passés au Grand-Saconnex et Mme BÖHLER les a reçus à la buvette de la salle des Délices. Ils ont trouvé le Grand-Saconnex très calme.

Associations : le Conseil administratif a le plaisir d'annoncer la création de deux nouvelles associations. La première est Saconnex Danse, qui se réunira tous les jeudis soir, dans la salle de rythmique de l'école Village, pour le plaisir de danser (toutes les danses).

La seconde est l'association de transports saconnésiens. Plus d'une fois, la nouvelle loi qui impose des restrictions en matière de transport de personnes a été évoquée. Les chauffeurs bénévoles ne peuvent plus travailler en tant que tels. Ils doivent avoir suivi une formation longue et coûteuse, sauf s'ils conduisent les membres de leur association. Pour contourner cet obstacle, le Conseil administratif a créé l'association des transports saconnésiens qui regroupe tous les chauffeurs bénévoles du Grand-Saconnex, qui peuvent ainsi amener, comme ils le font depuis fort longtemps, les personnes d'un certain âge faire leurs courses le mercredi matin, surtout à Balexert. L'association a démarré au 1er septembre et le président en est M. Jean-Claude MOTTET.

Une association a changé de nom : le Parlement des Jeunes devient l'association de la Jeunesse saconnésienne. Les statuts de l'association ont été modifiés, ainsi que, dans une moindre mesure, les buts. L'association a un nouveau président.

Désignation des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour les opérations électorales : Mme BÖHLER a convié les chefs de fractions à participer à une séance pour la désignation des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour les opérations électorales. C'est probablement l'une des dernières fois que les opérations électorales se dérouleront comme d'habitude, car le canton, sur proposition de la Cour des comptes, entend changer le système des bureaux de vote, estimant qu'il y en a un nombre trop élevé à Genève. La Cour des comptes propose de diminuer dans un premier temps la quantité de locaux de vote pour les communes qui en ont actuellement deux ou plusieurs, ce qui n'est pas le cas du Grand-Saconnex. Dans un deuxième temps, la Cour des comptes propose de regrouper les urnes communales en des centres de votation-élection dont la position géographique serait à définir, mais qui permettraient néanmoins aux électeurs d'exercer leur droit de vote sans devoir trop se déplacer. La discussion est en cours et il y aura probablement des changements d'ici 2015.

Campagne mégots : dans le prochain GSI, la commune lance une campagne active contre les mégots. Mme BÖHLER encourage vivement les conseillers municipaux à lire l'article et si ceux-ci sont fumeurs, à suivre les conseils prodigués. Elle les invite également à encourager les habitants à ne plus jeter leurs mégots par terre. Mme BÖHLER rappelle également que des mégotières sont à disposition à la réception de la Mairie.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de M PORTIER sur la possibilité d'enlever les tiges sur les bordures en simili de l'école Place : M. FAVRE indique que ces tiges ont été enlevées fin juin.

Question de M. PORTIER sur la possibilité de changer le revêtement de la partie supérieure du terrain de sport de l'école Place : M. FAVRE répond que le revêtement ne sera pas changé. Une bordure a été placée au bord de l'escalier pour empêcher le gravier de descendre sur les marches. Le ravinement devrait cesser. Par ailleurs, un plan d'entretien pour l'école et le service de la voirie a été mis en place, de façon à éviter qu'il n'y ait trop de gravier. Des plaintes avaient été émises par les enseignants et les mesures nécessaires ont donc été prises.

Question de M. PORTIER sur l'étude des zones bleues 4h – 15h, des habitants étant obligés de prendre leur voiture pour aller travailler en ville, car ils ne peuvent pas les laisser devant chez eux dans le quartier du village : M. FAVRE fait savoir que le Conseil administratif a déjà eu l'occasion de répondre au sujet des places de stationnement. Il rappelle qu'il y a eu un inventaire des places de stationnement qui a montré que des dizaines de place étaient encore disponibles au village et sur d'autres secteurs de la commune. Le Conseil administratif invite ces personnes à louer des places de stationnement. La politique de la commune en matière de stationnement ne peut pas être changée sur un secteur, ce qui aurait comme conséquence que les personnes pourraient se garer toute la journée sur le village.

Question de M. PORTIER concernant le déplacement du panneau de signalisation « fin de 60 km/h » au niveau de l'ancienne station d'épuration : M. FAVRE signale que le panneau en question se situe sur le territoire de la commune de Bellevue. En outre, le Conseil administratif estime qu'il est correctement placé. En effet, le panneau étant en sortie de localité, l'objectif est de fluidifier le trafic qui quitte l'agglomération. En ce qui concerne la sortie du parc à caravanes, d'une part la visibilité est excellente et d'autre part, les véhicules peuvent attendre l'une des phases de feu rouge au carrefour du Bois Brûlé pour sortir en toute quiétude.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO de réparer le revêtement couleur des locaux du parascolaire dans l'espace Pom' : M. FAVRE annonce que la réparation de ces éléments était prévue dans le cadre des travaux de l'été et qu'ils ont donc été réparés.

Question de M. ORSINI concernant la rambarde qui empiète sur le trottoir près du bâtiment au bout du chemin François-Lehmann : M. COMTE informe qu'aucune réponse n'a été obtenue de la DGM pour le moment.

Question de M. PORTIER concernant la possibilité d'abaisser le trottoir pour les cyclistes au bas de la route de Colovrex, entre le chemin du Bois-Brûlé et le pont sur l'autoroute : M. COMTE souligne que la circulation des cyclistes est effectivement interdite sur le trottoir entre le carrefour du Bois Brûlé et le giratoire de la Foretaille, car la largeur du trottoir ne permet pas la mixité avec les piétons. La situation sera probablement modifiée avec la création de la route des Nations, puisqu'il est prévu d'élargir le pont pour laisser passer la mobilité douce et permettre la construction de trois voies de chaque côté de l'autoroute. La DGM ne veut pas entrer en matière aujourd'hui concernant la mixité de ce trottoir, qu'elle estime trop petit.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO qui a constaté que l'entrée et la sortie du quartier du Pommier étaient assez pénibles, voire périlleuses, à certaines heures et il propose l'étude d'un giratoire : M. COMTE pense que M. BALMER MASCOTTO était sans doute inattentif lors de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2010.

En effet, ce jour-là, le parti Radical avait déposé une motion qui demandait l'étude d'un giratoire au Pommier. Pour y répondre, le Conseil administratif avait demandé une étude qui avait coûté plusieurs milliers de francs. Les résultats de cette étude, qui avaient été expliqués à la commission de l'aménagement du territoire, mobilité, avaient été traités par cette dernière et l'information de ne pas pouvoir entrer en matière avait été donnée, en accord avec cette dernière, à la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2011.

Motion du PDC pour l'installation d'une serre communale à la Ferme du Pommier : Mme BÖHLER fait savoir que la création de la serre a été intégrée dans le concours en tenant compte des modifications apportées lors du dernier Conseil municipal. Le jury du concours se réunira prochainement et prendra connaissance de cette modification.

Motion du PLR pour la création d'immeubles à encadrement social pour personnes âgées au Grand-Saconnex : Mme BÖHLER souligne que ce projet est important pour le Conseil administratif qui essaye toujours de le débloquer au chemin des Fins, en gardant l'espoir qu'il aboutisse un jour.

Motion orale des Verts pour la construction au Grand-Saconnex d'immeubles de logements par la Fondation du logement : Mme BÖHLER rappelle qu'elle a répondu assez longuement lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle remercie pour le soutien accordé, assurant que tout est entrepris pour encourager la construction d'immeubles. Malheureusement, il faut beaucoup de temps pour obtenir les permis de construire.

4. Rapports des commissions : Néant.

5. Délibérations : Néant.

6. Propositions du Conseil administratif :

M. FAVRE informe qu'une séance du jury du concours de la Ferme du Pommier aura lieu lundi 23 septembre 2013, à 19h, à la salle Carantec, pour revoir le cahier des charges et les modifications à apporter, notamment l'intégration de la serre.

M. FAVRE fait savoir que la commission prévention, sécurité se réunira le lundi 7 octobre 2013 pour traiter de deux sujets : audition du chef du corps des sauveteurs auxiliaires, M. Patrick MONNARD et bilan du premier semestre du corps des contrôleurs de stationnement.

M. FAVRE annonce que la séance de la commission de l'environnement prévue le 23 septembre 2013 a été déplacée au mardi 8 octobre, à 18h30. Elle sera consacrée à la présentation du plan directeur des énergies de la commune du Grand-Saconnex (PDCom). Une décision devra être prise lors de cette commission, sans préavis du Conseil administratif, qui désire que la décision soit commune. M. FAVRE invite les commissaires à prendre connaissance du document qu'ils ont reçu ce soir et à en parler avec leur groupe.

Le mardi 8 octobre également, à 19h30, le groupe de travail « Agenda 21 » accueille la commission de l'environnement pour traiter de la motion des Verts concernant le potentiel photovoltaïque et du bilan de l'opération éco-sociale.

M. COMTE confirme la séance de la commission aménagement du territoire, mobilité du mardi 19 novembre 2013, à 18h30.

Mme BÖHLER propose de convoquer la commission des affaires sociales, de la culture et des sports pour présenter les personnes qui travaillent pour l'action préventive en milieu familial sur laquelle un article a paru dans le GSI de ce mois. Ce sera aussi l'occasion de revenir sur d'autres dossiers de la commune qui concernent davantage l'action sociale (cours de français pour l'intégration des citoyens ou CAS). La date de la séance sera communiquée ultérieurement.

7. Route des Nations et grands travaux

M. COMTE informe qu'un important dossier (DD 105 585) a été reçu cet été de la part du Département qui constitue un complément à la demande définitive d'autorisation de construire de la route des Nations. Il a d'abord été difficile de voir ce qui avait changé par rapport à la demande d'origine, puisque la liste des modifications n'était pas disponible. Le Département a fait savoir qu'il y avait des documents complémentaires, qui concernaient notamment un plan d'installation de chantier, qui laissaient apparaître un important parking de plusieurs dizaines de places, avec peu d'indications quant à son accessibilité, son évolution dans le courant du projet, etc.

D'autres plans complémentaires ont été remis concernant l'accès à la route des Nations côté commune de Pregny-Chambésy et organisations internationales qui montraient les efforts en termes d'arborisation, précisant les arbres abattus et remplacés.

Ces documents ne figuraient pas dans la demande principale.

Le Conseil administratif a réitéré son préavis défavorable, confirmant l'ensemble des arguments déjà remis au Département, pour lesquels une réponse assez succincte de la direction du génie civil a été obtenue. Le Conseil administratif y répondra séparément.

Les documents complémentaires reçus inquiètent le Conseil administratif, parce que peu de détails ont été donnés sur le fonctionnement du parking et son accessibilité, et surtout son évolution au cours du chantier. L'arborisation côté chemin de la Riole est l'occasion de rappeler que la problématique du cours des Nobel (promenade transversale à la route des Nations, qui relie l'OMS à l'arrière de l'Ecole internationale et au futur Campus santé et au projet du Trèfle du Fonds mondial) n'est toujours pas traitée dans ces documents. Le fait de revoir les projets d'arborisation, qui sont nécessaires au demeurant, montre qu'il n'y a toujours aucune réflexion qui est initiée au sujet du cours des Nobel.

Le Conseil administratif examinera les réponses qu'il a obtenues de manière succincte et indirecte à ses questionnements importants et y répondra de manière indépendante. Le cas échéant, une copie des réponses pourra être donnée ou la question évoquée au point « Divers » de la prochaine séance de la commission de l'aménagement du territoire, mobilité.

8. **Motions** :

8.1 Motion du groupe PDC « pour la protection de notre patrimoine arboré » du 16 septembre 2013.*(annexe 5)*

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la motion.

Mme PERROTIN DURET signale que le groupe PLR aimerait faire part de quelques constatations : le canton tient déjà un cadastre des arbres qui méritent une protection et tout abattage doit faire l'objet d'une demande au service concerné. Il y aurait eu un inventaire des arbres qui aurait été demandé par le Conseil municipal à un moment donné. Dans le plan directeur communal de 2006 se trouvent déjà des éléments à ce sujet. Enfin, avec les travaux du tram prévus ultérieurement, il y a déjà eu la création d'un fonds de renouvellement des arbres qui devraient être abattus et c'est le Fonds de décoration qui s'en était occupé. Beaucoup de choses ont donc été mises en places, discutées, etc. De plus, il y a une phrase au sujet de laquelle le PLR est un peu choqué, c'est-à-dire : « - de poursuivre le recensement des arbres majeurs et des alignements aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé ; ». C'est surtout « sur le domaine privé » qui inquiète le PLR, car il faudrait tout au plus rajouter : «sur une base volontaire », pour les privés en tout cas. Sinon il n'y a plus de propriété privée en train d'être défendue aujourd'hui.

Finalement, le groupe PLR émet une proposition, celle de renvoyer cette motion à la commission d'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. POMATTO remercie Mme PERROTIN DURET. Il avait aussi le souvenir qu'à un certain moment, le Conseil avait déterminé d'ajouter un fonds pour des arbres remarquables et que tout un travail était en train d'être accompli sur le recensement des arbres. Le Conseil administratif peut-il donner une information sur ce travail ?

M. FAVRE apporte une réponse : au niveau de la commune du Grand-Saconnex, l'ensemble des arbres du domaine public communal sont inventoriés selon une méthode mise en place par l'Etat de Genève. Ce travail a été accompli dans les années 2009-2010 et est remis à jour chaque année, quand des arbres sont abattus ou replantés. Ce travail est suivi par le service des parcs.

Au niveau du recensement des arbres sur les parcelles de l'Etat, il a été réalisé à 98% sur le territoire de la commune. La motion demande d'intervenir sur les parcelles privées et c'est un travail qui a existé dans les années 1975-1976 où un travail d'inventaire avait été effectué. Il s'agirait donc aujourd'hui de le remettre à jour sur les parcelles privées.

M. HULLIGER signale que le groupe de l'union démocratique du centre rejoint exactement les propos tenus par le groupe PLR.

M. ECKERT souligne que la motion demande de poursuivre le recensement des arbres majeurs et non pas de l'entreprendre. Il est donc bien constaté qu'un travail a débuté et il est demandé que celui-ci soit poursuivi.

M. ECKERT est spécialement satisfait que la motion parle d'alignement. En effet, un arbre en soi n'a pas forcément une valeur, alors qu'un certain nombre de bosquets, d'alignements d'arbres ont une valeur par rapport aux autres. Il ne faut donc pas regarder les arbres en eux-mêmes. Le terme « alignements » le satisfait pleinement. Il pense que la motion va au-delà du travail qui a déjà été entrepris.

M. ECKERT revient à la remarque émise sur le domaine privé : sur domaine privé, il n'est pas possible d'abattre n'importe quel arbre. Le fait de recenser des arbres sur le domaine privé ne le choque donc pas spécialement. Il ne pense pas qu'il s'agisse d'une menace importante sur la propriété privée.

M. ECKERT ne voit pas la raison du renvoi de la motion en commission : que pourra faire la commission ? Son avis est de soutenir pleinement la motion proposée par le PDC et de la renvoyer en l'état au Conseil administratif.

M. BALMER MASCOTTO souhaite ajouter deux éléments : dans certaines grandes propriétés se trouvent des plantations de pins remarquables, qu'il convient de relever. Un autre aspect serait de rappeler que l'ancêtre du jardin botanique se trouve sur le territoire du Grand-Saconnex et qu'il vaudrait la peine également de profiter du plaisir d'aller admirer ces beaux arbres qui sont sur le terrain situé au sud de la Mission du Brésil. M. BALMER MASCOTTO peut voter cette motion sans la renvoyer en commission.

M. FAVRE relève que M. BALMER MASCOTTO a signalé l'ancêtre du Jardin botanique sur la parcelle proche de la Mission du Brésil : il ne s'agit pas de l'ancêtre du Jardin botanique, mais une parcelle botanique intéressante. L'ancêtre du Jardin botanique est le parc des Bastions créé par de Candolle.

Mme PERROTIN DURET souhaite expliquer pourquoi le groupe PLR estime que le renvoi de la motion en commission est une bonne chose : la commission pourrait analyser tous les arguments et toutes les actions qui ont été exécutées auparavant.

Mme MAMIN TISSOT salue le travail qui a déjà été effectué au niveau du recensement des arbres, qu'il serait bienvenu de poursuivre et de remettre à jour, d'autant plus à la lumière des ravages du mois de juin. Beaucoup de choses sont certainement à revoir, notamment l'état sanitaire des arbres. Le groupe PDC maintient donc cette motion et estime que le Conseil administratif saura en faire bon usage, alors qu'elle ne voit pas ce que la commission pourrait amener.

M. POMATTO fait savoir que le renvoi de la motion au Conseil administratif lui convient. Il a cependant une question à l'intention des motionnaires concernant la partie où il est question du tram : le jour où le tram montera au Grand-Saconnex, une partie de l'allée d'arbres devra certainement être abattue. Est-il possible qu'à travers une telle motion, le tram soit bloqué à cause de l'allée d'arbres ?

Mme MAMIN TISSOT répond que ce n'est pas l'intention du groupe PDC. Elle estime que s'il était possible de travailler de manière anticipée sur la qualité de ces arbres, la situation serait plus claire au moment où il faudra traiter des permis d'abattage.

M. ECKERT estime que la motion n'empêchera pas forcément le tram, mais permettra au contraire d'aller plus dans le détail du projet, de savoir s'il faut plutôt aller d'un côté ou de l'autre de la route de Ferney suivant le recensement qui a été fait. Il existe actuellement surtout un inventaire de l'état sanitaire de chaque arbre. Les alignements d'arbres représentent un aspect intéressant et c'est un travail qui peut être réalisé, s'il n'a pas déjà été fait.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le renvoi de la motion en commission.

Le renvoi de la motion en commission est accepté par 10 voix « pour », 9 voix « contre » et 3 abstentions.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 12 voix « pour » et 10 abstentions.

Le Président décide que la motion « pour la protection de notre patrimoine arboré » du PDC du 16 septembre 2013 sera donc renvoyée au Conseil administratif.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER a entendu avec grand plaisir que le Conseil administratif a décidé de se battre contre les mégots au Grand-Saconnex. Quand on sait qu'un mégot pollue 560 litres d'eau, c'est impressionnant. Il a vu qu'une démarche a été entreprise par le Conseil administratif consistant à mettre des cendriers cylindriques pour les mégots aux arrêts de bus. Il faut être conscient que ce genre d'éléments doit être relevé tous les jours, parce que les gens n'ont pas compris que ces cendriers ne sont destinés qu'aux mégots et ils y mettent des papiers, etc. Il faudrait que ces cendriers soient placés à chaque arrêt de bus, car que fait une personne avant de monter dans le bus ? Elle essayera de se trouver le plus près possible de l'endroit où mettre son mégot. Il pense qu'il y a effectivement une démarche à entreprendre vis-à-vis de la population, telle que le Conseil administratif et il l'en remercie.

M. LEGERET a été informé qu'au chemin de la Riole, il n'y a plus d'éclairage public. Une barrière a été placée au milieu du chemin, qui évite que les voitures n'empruntent le chemin en remontant. La barrière située en haut du chemin ne pose pas de problème. Dans la descente, comme il n'y a pas d'éclairage, la barrière au milieu du chemin représente un danger pour les cyclistes. Y a-t-il un moyen quelconque de rendre cette barrière plus visible pour les cyclistes qui empruntent ce chemin le soir et la nuit ?

M. HULLIGER demande ce qu'il est possible d'entreprendre sur la grande balançoire située en haut du parc La Tour, à la place de jeux, qui grince jour et nuit. Certaines personnes, en effet, ne respectent pas les heures d'ouverture de la place de jeux.

M. HULLIGER demande encore quelles mesures vont être prises contre toutes les incivilités commises de jour comme de nuit à la pataugeoire en bas du parc du Pommier, chiens, cailloux, détritus, etc.

M. HULLIGER souhaite en dernier lieu savoir si chaque nouvel arrivant au Grand-Saconnex reçoit un seau pour le compost avec le mode d'emploi pour son utilisation.

M. POMATTO relève, comme beaucoup de personnes le savent certainement, qu'il y a actuellement une grève d'une grande partie du personnel de l'Association Partage. Une polémique s'est instaurée sur les emplois de solidarité qu'on appelle EDS. Loin de lui l'idée de vouloir tirer à boulets rouges sur les EDS, il y a effectivement du bien et du moins bien.

Ces EDS étaient au départ prévus avec un objectif de réinsertion pour les personnes au chômage. On se rend compte maintenant que, dans certains cas, ils pallient des emplois publics avec des personnes qui ont des statuts précaires et qui sont très mal payées. La commune du Grand-Saconnex emploie-t-elle toujours des EDS pour des tâches de voirie ? Et si oui, quel est leur taux d'activité et quelles sont leurs conditions salariales ?

Mme PERROTIN DURET émet une question concernant la liste des suspens du Conseil municipal, s'étonnant de ne pas retrouver la motion sur le mentorat qui y figurait depuis 2006. Elle ne se souvient pas si elle a été traitée.

M. EYA NCHAMA relève que des travaux ont eu lieu cet été entre l'école du Pommier et l'école de La Tour. En passant, il a constaté avec regret qu'aucun cheminement n'avait été aménagé pour permettre aux mamans de passer avec leur poussette. Pourquoi ?

M. EYA NCHAMA voudrait savoir, en ce qui concerne le marché public de collecte des déchets, si l'entreprise qui s'occupera de ces collectes est une entreprise de la ville du Grand-Saconnex.

M. EYA NCHAMA a entendu de la part de M. COMTE que la fréquence du bus 5 sera améliorée. En est-il de même pour le bus 28 ?

M. COMTE pense s'être mal exprimé, car il a évoqué la fréquentation des usagers des bus de nuit, les Noctambus et non pas les fréquences des lignes usuelles, comme le 3, le 53, le 5, etc. Il n'a pas d'information concernant les nouveaux horaires des bus pour l'année prochaine, mais dès qu'il en aura, il les communiquera avec plaisir.

Mme PORTIER aimerait savoir s'il est possible de remédier aux énormes nids-de-poule qui sont dangereux à vélo ou à deux roues sur le chemin Jo-Siffert, au virage juste après la route de Ferney.

Mme MICHAUD ANSERMET soulève la question des WC dans le local construit en bas du parc du Pommier. Les WC n'ont pas de papier et il semblerait que les chaises roulantes ne puissent pas entrer dans les WC pour handicapés. Il manquerait 2-3 cm. Des personnes ont voulu entrer et ne n'y sont pas parvenues.

M. BALMER MASCOTTO souligne qu'en cette période électorale, il est content de voir que le débat démocratique descend dans la rue, que différents partis y tiennent des stands, que la campagne d'affichage bat son plein. L'expression de la démocratie est toujours un événement intéressant et il s'en réjouit. Samedi dernier, des partis étaient présents sur la commune, notamment le PDC et le PLR, devant la Migros. Sa question s'adresse à l'autorité communale : en termes d'autorisation de stand, existerait-il deux poids, deux mesures selon que l'on appartient à la majorité ou à la minorité de ce Conseil ?

Pour mémoire, l'automne dernier, lorsque les Verts ont tenu un stand devant la Migros, ils se sont fait gentiment tancer et prier de bien vouloir quitter la devanture de la Migros pour se rendre sur le trottoir d'en face, avec motif qu'il s'agissait d'un territoire privé et que les partis n'avaient pas à y tenir un stand. La négociation a d'ailleurs été appuyée par la police municipale. M. BALMER MASCOTTO réitère sa question : suivant le parti auquel on appartient, des passe-droits sont-ils accordés par rapport à une pratique ou est-ce un peu à l'avenant ?

M. ORSINI relève la différence qui existe selon lui entre l'occupation permanente d'un terrain pour une campagne publique et une intervention sporadique un samedi.

Subsidiairement, M. BALMER MASCOTTO aimerait savoir quel est le statut du mail du Pommier sur toute sa longueur.

M. ECKERT est de plus en plus perplexe en regardant les décisions de l'ACG sur lesquelles les communes ont un droit d'opposition. Il sait que ce droit d'opposition n'est pas forcément facile à faire valoir, puisqu'il faut recueillir l'avis d'une majorité de communes. Il arrive plus à moins comprendre lorsqu'il y a des dépenses ponctuelles pour lesquelles un financement intercommunal est nécessaire. Il a cependant vu dans les dernières décisions qu'il y a des dépenses liées au fonctionnement, c'est-à-dire des subventions accordées au GIAP et au Grand-Théâtre. M. ECKERT se demande s'il s'agit d'un bon mécanisme de subventionnement ou s'il ne conviendrait pas de trouver un moyen plus pérenne dans la péréquation intercommunale pour faire fonctionner ces entités. Il n'a pas du tout envie de les supprimer d'une façon ou d'une autre, mais est-ce le bon moyen de passer à travers ce fonds intercommunal pour ce subventionnement reconduit d'année en année ? Quelle est la politique d'utilisation de ce fonds intercommunal ?

Mme BÖHLER informe que le Fonds intercommunal verse chaque année, depuis 8-10 ans, 2 millions et demi au Grand-Théâtre, car il ne tournerait pas sans cette somme. D'ailleurs, le Grand-Théâtre commence à demander de l'argent supplémentaire. Depuis plusieurs années, le Fonds intercommunal verse également une somme au GIAP. En effet, l'Etat, qui autrefois payait 50% de la facture, paie 10% aujourd'hui et parle de descendre à 5%. Pour aider les communes, il a fallu faire appel au Fonds intercommunal et ce système fonctionne ainsi depuis quelques années. Mme BÖHLER a déjà eu l'occasion de le dire dans cette salle : les communes étudient avec l'Etat la mise en place d'une nouvelle péréquation avec un nouveau fonctionnement et tout sera rediscuté dans ce cadre. Par ailleurs, une séance est prévue la semaine prochaine pour parler du fonctionnement du Fonds intercommunal et des demandes plus pointues et à court terme, comme les financements culturels ou sportifs. En principe, les projets soutenus ne devraient pas être pérennes, mais la réalité est parfois différente. Le Fonds intercommunal verse aussi un montant pour les crèches. Le système actuel est transitoire et un nouveau système, plus équitable et facile à utiliser, doit être trouvé. Toutes les demandes de fonds sont votées à la quasi-unanimité par les exécutifs lors de différentes séances qui ont lieu une fois par mois. Mme BÖHLER ne voit pas une autre solution dans l'immédiat. Elle tiendra au courant le Conseil municipal dès que la solution pour améliorer le système aura été trouvée.

Mme GIROD ne sait pas si le Conseil municipal a remercié le Conseil administratif pour les magnifiques totems de signalisation qui sont placés un peu partout dans la commune du Grand-Saconnex, qu'elle trouve chics, placés à la bonne hauteur et très clairs. M. COMTE a cependant mentionné qu'il y aura deux totems de plus, demandés par les commerçants. Estimant « bien gentil » de faire de la publicité pour montrer où se trouvent le dentiste, la Migros, la boulangerie, etc., elle s'interroge pourtant : est-ce le rôle de la commune du Grand-Saconnex de faire de la publicité pour les commerçants ? Qui payera les deux nouveaux totems ? Si c'est la commune du Grand-Saconnex, les commerçants contribueront-ils à leur financement ?

M. COMTE répond que les commerçants figurant sur les deux nouveaux totems contribuent financièrement à leur installation.

M. ORSINI fait état d'une intervention de M. COMTE concernant les travaux de sécurisation de l'entrée du parking du Pommier. Ce dernier avait fait part de son souhait de placer pendant l'été un nouveau gendarme couché en bordure du trottoir. Un seuil de ralentissement a été posé non pas en bordure du trottoir, mais à la limite de la barrière, au milieu du trottoir. M. COMTE avait fait savoir que ce nouveau seuil serait vraiment une forte chicane, qui inciterait les automobilistes à ralentir. Or, en se rendant sur place régulièrement, M. ORSINI a constaté que les véhicules ne freinent pas beaucoup plus qu'avec le premier seuil existant au niveau du stop. Il a l'impression que le but n'est pas atteint, puisqu'il n'y a pas une nouvelle modération du trafic. Est-il possible d'apporter encore des améliorations à cet aménagement ?

M. COMTE fait savoir qu'il n'a pas été possible techniquement de placer le seuil de ralentissement en limite de la route, parce qu'elle est trop courbe à cet endroit. En effet, ces éléments ne peuvent pas se plier, ni se tordre et ne se construisent pas en arrondi. Après mûre réflexion, il a donc été décidé de reporter le seuil de ralentissement plus loin. Il espère que le modèle qui a été installé sera aussi efficace que celui du parking de Balexert ! Si ce n'est pas le même modèle, il fera d'ailleurs la vérification et le fera changer.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier des séances – 2e semestre 2013

Ce calendrier est accepté sans remarque par 21 « oui » et 1 abstention.

11.2 Approbation du rapport de la commission prévention, sécurité concernant la fixation de la solde 2014 des sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex, séance de juin 2013

M. FAVRE intervient sur ce point par rapport au rapprochement de la ville du Grand-Saconnex avec les magistrats et les commandants des compagnies de sapeurs-pompiers des communes de la rive droite. Ce travail vise à trouver de nouvelles synergies intercommunales en traitant de différents points : les gardes, les piquets, le partage du matériel au sein des différentes compagnies, une future collaboration entre les compagnies de la rive droite. Le sujet des soldes, le souhait d'harmoniser au mieux les compagnies, sont également étudiés, afin d'avoir un meilleur équilibre. M. FAVRE demande donc ce soir au Conseil municipal de reporter ce qui découle de l'approbation du rapport, soit l'augmentation de la solde des officiers de la compagnie des sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex.

En effet, après discussion avec le commandant de la compagnie, ce dernier se demande s'il ne conviendrait pas de reporter cette décision, en attendant l'aboutissement du travail qui se réalise sur la rive droite, de façon à approcher le plus possible l'égalité des soldes et de ne pas avoir une augmentation d'un côté et une stagnation d'un autre côté au niveau de la solde des sapeurs-pompiers de la rive droite. M. FAVRE laisse le libre choix au Conseil municipal et reste à disposition.

M. BALMER MASCOTTO voudrait savoir, en tant que membre de la commission prévention, sécurité, pourquoi les membres de la commission n'ont pas eu cette information avant la séance de la commission du 21 mai 2013, ce qui aurait évité que le sujet soit discuté en séance plénière.

Lors de la séance du 21 mai, explique M. FAVRE, la discussion a porté sur les études réalisées au niveau intercommunal. L'information sur les soldes des différentes compagnies n'était pas en sa possession. Il rappelle que la commission a pris la décision d'augmenter la solde, sans la présence de l'état-major.

En tant que président de la commission prévention, sécurité, M. STEINER a assisté à la discussion entre M. FAVRE et M. Eric GOGNIAT, le capitaine de la compagnie. Pour répondre à M. BALMER MASCOTTO, les séances en vue de l'harmonisation de la solde, entre autres sujets traités, sont récentes pour les communes de la rive droite. Il faut savoir que le Grand-Saconnex a toujours eu plus ou moins les plus hauts montants pour les soldes. L'harmonisation des soldes risque de provoquer une diminution de celles-ci au Grand-Saconnex, même si ce n'est pas sûr à 100%. C'est la raison pour laquelle Eric GOGNIAT a demandé que la commission ne procède pas à une augmentation cette année ou, tout au moins, qu'elle attende, afin d'éviter que l'augmentation accordée ne soit suivie d'une diminution l'an prochain. Il a donc demandé que l'approbation de l'augmentation de la solde soit reportée.

M. POMATTO rappelle que les travaux de la commission se sont basés sur le tarif théorique des soldes. En général, quand il y a des postes en dessous de ce tarif théorique, ils sont augmentés. A noter aussi que les deux montants qui ont été augmentés correspondent essentiellement aux gardes de Palexpo et de l'Arena. Il s'agit de sommes que la commune peut refacturer en partie à Palexpo et à l'Arena. La compagnie des sapeurs-pompiers est différente de celle d'autres compagnies, qui n'ont pas à devoir trouver des personnes disponibles pour assurer toutes ces gardes, qui sont assez astreignantes. Si la donne change, M. POMATTO propose de renvoyer la question en commission, puisqu'une séance de la commission prévention, sécurité est prévue prochainement. Il est aussi possible de voter cette augmentation et les autres compagnies se débrouilleront de leur côté.

Il s'agit d'une question de méthode, souligne M. BALMER MASCOTTO : tant le président du Conseil municipal, que celui de la commission prévention, sécurité, ont utilisé le terme d'« approbation du rapport ». Il lui semble pourtant que les rapports ne sont plus votés. Rien n'empêche donc de lire le rapport, ce qui aurait dû être fait avant la discussion, d'entériner par la suite ce qui vient d'être dit par M. FAVRE et de renvoyer la discussion sur les soldes à la prochaine commission. Il ne voit pas où est le problème.

Il est vrai que l'augmentation des soldes concerne les gardes à Palexpo, reconnaît M. STEINER. Cela fait cependant quelques années que la compagnie a aligné les soldes des gardes à Palexpo à celles des gardes normales, c'est-à-dire celles sur la commune. On ne peut donc pas dire que cela concerne uniquement les gardes de Palexpo. Il est vrai que la commune obtient le remboursement des gardes de Palexpo, mais c'est la commune qui fixe les montants, qui sont harmonisés entre Palexpo et la commune.

Deux propositions sont à considérer, relève M. JIMAJA : la première, émise par le Conseil administratif, est le retrait de l'objet 11.2. La deuxième proposition, faite par M. POMATTO, est de lire le rapport de la commission prévention, sécurité.

Selon M. STEINER, le rapport peut être lu, mais les deux propositions suggèrent deux possibilités : ne pas prendre position, et donc rester au statu quo ou rediscuter en commission.

L'objet 11.2 étant à l'ordre du jour, M. JIMAJA suggère de lire ce rapport.

M. FAVRE ne demande pas la non-lecture du rapport, mais que la décision de la commission contenue dans le rapport ne soit pas votée.

M. POMATTO donne lecture du rapport de la commission prévention, sécurité du 21 mai 2013.

M. JIMAJA ouvre la discussion.

M. ECKERT estime que la discussion a eu lieu en bonne partie. Il est vrai qu'une nouveauté a été introduite : un rapport vient d'être lu alors qu'il aurait dû l'être au point « Rapports des commissions ». Les décisions qui accompagnent ce rapport sont également à prendre compte, soit les deux augmentations de tarif, sur lesquelles le Conseil municipal peut se prononcer ou pas. Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport, l'imbroglio est suffisamment grand actuellement, puisque des discussions avec d'autres communes ont lieu. M. ECKERT soutient donc fortement la proposition de M. POMATTO de rediscuter ce point au sein de la commission prévention, sécurité avec les nouveaux éléments apportés par le Conseil administratif et de revenir à la prochaine séance du Conseil municipal avec une décision consolidée et qui permettra d'élaborer le budget 2014 de ce poste.

Le président souligne que la proposition de M. ECKERT est la même que celle du Conseil administratif et du président de la commission prévention, sécurité.

La parole n'étant plus demandée, le Président annonce que le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission prévention, sécurité du 21 mai 2013 et qu'il sursoit à toute décision, l'objet 11.2 devant retourner en commission.

11.3 Autres propositions

Mme PERROTIN DURET fait savoir que de plus en plus d'habitants de la ville du Grand-Saconnex désirent connaître la date de leur raccordement à la fibre optique. Ils ont eu connaissance qu'il y avait eu des phases pour alimenter les immeubles en priorité et que les maisons individuelles ne sont pas incluses dans l'immédiat dans le projet de raccordement, en raison des coûts, selon les SIG. Elle propose que soient expliquées en détail ces raisons à la population dans le journal communal (GSI) avec les liens en ligne pour suivre l'évolution du déploiement du réseau.

M. BALMER MASCOTTO souhaite revenir sur la réponse qui a été apportée à la motion orale que les Verts ont déposée au mois de juin concernant un soutien actif à la Fondation communale pour le logement. A son goût, la réponse qui leur a été faite est peu amène. Il propose que le Conseil administratif reconsidère sa réponse, qu'elle soit plus circonstanciée et qu'il puisse revenir devant le Conseil municipal avec un projet précis, ainsi qu'une demande d'aide au financement.

M. BALMER MASCOTTO relève par ailleurs que sur le tableau des suspens des questions et des motions, un autre parti politique est apparu à hauteur de la motion orale déposée par les Verts au mois de juin : EB ! Il ne sait pas de quel parti il s'agit.

C'est parce que Mme BÖHLER doit répondre à ce sujet, explique M. JIMAJA.

M. ECKERT émet une proposition technique : dans son parti, des démissions ont été enregistrées et des nouvelles personnes sont apparues. Il convient donc de faire des propositions sur les remplacements dans les commissions. M. ECKERT propose que Mme Albina GARCIA remplace Mme Carole AMMANE STUDER, partie sur un autre canton, dans toutes ses fonctions de représentation et dans les commissions. En ce qui concerne Mme Lisa MAZZONE, M. ECKERT reprendra ad intérim ses fonctions dans les commissions, avant qu'elles ne soient transmises à M. Francisco BRADLEY, qui assistera au Conseil municipal dès la prochaine séance.

Les conseillers municipaux acceptent la proposition de M. ECKERT à l'unanimité des membres présents.

12. Communications et divers

Mme PERROTIN DURET signale que l'Association libérale radicale organise mardi 24 septembre 2013, à 20h, une conférence exceptionnelle sur le nouveau refuge du Goûter où le développement durable est porté au sommet, avec des invités de marque, Thomas BUCHI, maître-charpentier et Hervé DESSIMOZ, architecte de ce projet. Elle convie les conseillers municipaux à assister à cette conférence, qui sera très intéressante.

Mme PERROTIN DURET souhaite encore parler du succès rencontré par la manifestation organisée par l'association Ptolémée sur les dictées de la rentrée qui ont eu lieu samedi 14 septembre, à 16h, à la salle communale des Délices, avec 4 niveaux de difficulté. L'association Ptolémée a été très heureuse d'accueillir 35 personnes, y compris des enfants, pour l'exercice de la dictée, qui s'est tenu avec passion, mais sans concurrence.

Des livres ont été remis à tous les enfants qui ont participé. La manifestation a été fort sympathique. Mme PERROTIN DURET espère que l'an prochain, les conseillers municipaux seront plus nombreux à participer à cette manifestation.

M. JIMAJA remercie Mme PERROTIN DURET et lui rappelle qu'en période de campagne électorale, beaucoup de personnes ne sont pas sur la commune et que c'est probablement la raison pour laquelle un certain nombre de personnes n'étaient pas présentes à cette manifestation.

M. LEGERET rappelle que la commission d'aménagement du territoire et de la mobilité du 19 novembre est convoquée à 18h30, et non pas à 19h30, comme annoncé par M. COMTE.

M. EYA NCHAMA tient à souligner qu'il aime beaucoup la vie. Il est militant pour les droits humains et le développement durable. C'est pour ces raisons qu'il félicite chaleureusement Antoine ORSINI, ainsi que sa compagne, pour avoir donné la vie à un enfant. Il voudrait dire que ce petit garçon parcourra tout le 21e siècle et qu'en 2100, il aura 87 ans. Il voudrait dire encore que s'il atteint l'âge du héros mondial, Nelson MANDELA, il pourrait même vivre beaucoup de temps au 22e siècle. A ce moment, lui-même sera mort, disparu de la surface de la terre. Beaucoup de personnes ne pensent pas à cet aspect de la vie qui se compose de deux parties : la vie proprement dite et la mort. Les deux font partie de la vie. M. EYA NCHAMA souhaiterait encourager les plus jeunes à donner la vie, pour que la vie de chacun continue au-delà du 22e, 23e et 24e siècle.

M. BALMER MASCOTTO revient sur sa proposition d'étudier un giratoire à la sortie du quartier du Pommier. Il fait amende honorable. Les Radicaux ont parfois des bonnes idées, ce qu'il tient à souligner. Il souhaite dire à M. COMTE qu'en octobre 2010, il n'était pas conseiller municipal, ce qui explique qu'il ait oublié ce point.

M. METTRAL tient à remercier tous ceux qui ont été présents à la Spaghetti Party, la vingtième organisée par le PDC. Les personnes qui ont travaillé ce jour-là ont beaucoup passé de tomates dans des passoires, mais l'ambiance a été sympathique. Nombreux ont été ceux qui, de tout bord politique, sont venus soutenir les membres du PDC, ce qui a contribué au succès de cette manifestation.

Mme BÖHLER annonce que, d'entente avec la présidente de la commission des affaires sociales, culture et sports, deux dates ont été bloquées pour la prochaine séance, en fonction de la disponibilité des intervenants : les 18 ou 25 novembre, à 18h30. Elle demande aux membres de cette commission de réserver ces deux dates pour le moment.

M. POMATTO invite tous les conseillers municipaux au vide-greniers de Saconnay qui aura lieu samedi 21 septembre. L'intégralité du bénéfice réalisé lors de cette manifestation sera versée à une association qui s'occupe d'enfants épileptiques.

En guise de conclusion et pour compléter ce que vient de dire M. EYA NCHAMA, le président relève qu'Antoine ORSINI s'est assuré une branche d'éternité à travers son fils, Maxence, à qui il souhaite la bienvenue. Il remet à Antoine ORSINI une carte signée par tous les conseillers municipaux, les conseillers administratifs et la secrétaire de séance, assortie de leurs dons.

M. ORSINI remercie les conseillers municipaux au nom de Maxence qui a beaucoup de chance d'être né dans une commune telle que le Grand-Saconnex.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h00.

La Secrétaire	Le Président
Eliane MICHAUD ANSERMET	Laurent JIMAJA

Ann. ment.